



Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

Berne, le 20 avril 2016

Communiqué aux médias

Les médecins de famille et de l'enfance n'acceptent pas la nouvelle proposition tarifaire

La révision tarifaire, un projet auquel le corps médical travaille depuis plusieurs années sous l'égide de la FMH et de ses partenaires, vient d'aboutir à la proposition d'un nouveau projet de tarif. mfe, l'association professionnelle des Médecins de famille et de l'enfance Suisse, a participé activement à l'élaboration de ce tarif. Malgré cela, des exigences fondamentales pour un tarif équitable et simplifié sont restées lettre morte. Le nouveau tarif est déséquilibré et n'assure pas une meilleure rémunération des prestations des médecins de premier recours. La révision tarifaire manque ainsi ses objectifs. Notre association professionnelle rejette donc la proposition tarifaire dans sa forme actuelle et réclame la reprise des travaux de révision.

Motifs principaux du rejet:

Une exigence prioritaire qui motivait la révision tarifaire était l'amélioration de la situation des médecins de premier recours, c'est-à-dire des médecins de famille et de l'enfance. Cet objectif formulé par le Contrôle fédéral des finances n'a jamais été remis en question par qui que ce soit, mais ne peut être atteint avec la proposition tarifaire qui nous est soumise, au contraire. Tous les calculs des experts tarifaires de mfe montrent que le tarif révisé devrait même entraîner un préjudice financier pour les médecins de famille et de l'enfance. La consultation médicale est dévalorisée dans le nouveau tarif. Le nouveau tarif fait donc peser une menace sur les soins de santé de la population suisse, ce qui le rend inacceptable en la forme.

Le plus gros problème est la **neutralité des coûts** exigée par les assureurs, qui empêche l'introduction d'un tarif adapté et économiquement viable. La médecine s'est développée depuis l'introduction du tarif en vigueur; de nouvelles prestations sont venues s'ajouter et les charges de personnel ont nettement augmenté. La révision tarifaire doit tenir compte de tous ces facteurs. L'exigence de neutralité des coûts par la Confédération et les assureurs a eu pour conséquence une «normalisation» du volume des prestations. Celle-ci a été menée de manière inadaptée, car guidée par une **considération indifférenciée de l'évolution des coûts**. La normalisation est linéaire et ne fait donc pas de distinction entre les différentes disciplines ni entre le cabinet et l'hôpital. Elle conduit à désavantager les médecins de premier recours, qui se retrouvent ainsi pénalisés par les hausses des coûts dans d'autres domaines – en premier lieu les services ambulatoires des hôpitaux et la technique médicale. Une normalisation linéaire est inacceptable parce qu'elle lèse les médecins de premier recours.

Le nouveau tarif devait être **approprié et économiquement viable** sans désavantager encore plus la prestation intellectuelle au profit de la prestation technique. Ces objectifs n'ont pas non plus été atteints. Malgré certaines corrections, les tarifs de nombreuses prestations d'hôpitaux et de spécialistes sont encore trop élevés. Du fait de l'exigence de neutralité des coûts, ce fait aura aujourd'hui et demain des répercussions négatives directes sur les médecins de famille et de l'enfance.

La révision était également motivée par l'exigence de **simplification** et de **meilleure transparence** du tarif. Si le nombre de positions a bien été réduit, cela n'a pas rendu le tarif plus intelligible pour autant.

Un autre constat inacceptable pour les médecins de famille et de l'enfance est qu'avec le nouveau tarif, ils perdraient le droit de facturer certaines prestations qu'ils fournissent aujourd'hui le plus naturellement du monde et dans le souci de la meilleure qualité.

Une proposition entachée de nombreuses incertitudes

Les médecins de famille et de l'enfance ont collaboré à la révision tarifaire et de fait, certaines de nos exigences sont contenues dans le nouveau tarif proposé. Actuellement, nous n'avons cependant **aucune garantie** que les assureurs et les autorités respecteront ces acquis dans la suite du processus de décision. Leur rejet péjorerait encore davantage la situation des médecins de famille et de l'enfance.

Le nouveau tarif est entaché d'erreurs qu'il serait possible de corriger, mais force est de constater que des adaptations nécessaires dans le tarif en vigueur ont été empêchées pendant plus de dix ans. Cela ne doit pas se reproduire. Un nouveau tarif ne peut être approuvé qu'une fois que les mécanismes de correction ont été fixés de manière contraignante. Sans réglementation contraignante, le tarif présenté est inacceptable.

Le corps médical est invité à se prononcer sur une proposition tarifaire qui peut être modifiée sans son consentement par les assureurs et les autorités. Il n'y a donc aucune garantie que les améliorations contenues dans la proposition tarifaire seront même acceptées. Raison de plus pour les médecins de premier recours de rejeter la proposition tarifaire dans sa forme actuelle.

Ensemble vers l'autonomie tarifaire

La proposition tarifaire contient diverses améliorations par rapport au tarif en vigueur. Les médecins de famille et de l'enfance voient beaucoup de bonnes approches dans le projet de révision. Ainsi, certaines des exigences de mfe telles que des positions spécifiques pour prestations de médecine de famille sont effectivement contenues dans le tarif proposé. S'y ajoute que la révision a suscité des discussions qui s'imposaient. L'énorme pression des délais a toutefois fortement compliqué la recherche d'un consensus sur les éléments centraux d'un nouveau tarif, c'est pourquoi mfe considère que la révision n'est pas terminée. Les médecins de famille et de l'enfance sont prêts à reprendre leur collaboration en vue d'un nouveau tarif basé sur des principes clairs et préconisent l'autonomie tarifaire.

Informations complémentaires:

Secrétariat général mfe
Effingerstrasse 2
CH – 3011 Berne
Téléphone 031 508 36 10
gs@hausarzt Schweiz.ch
www.medecinsdefamille.ch